

## AVIS PUBLIC

### MODIFICATIONS AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION POUR JUILLET ET NOVEMBRE 2015

---

#### PRENEZ AVIS :

Que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) prévoit que le conseil municipal établit avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Que le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté lors de la séance du **2 juin 2015**, deux modifications au calendrier des séances ordinaires pour l'année 2015.

Que conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), le greffier donne un avis public à l'égard du changement de date des séances de juillet et novembre 2015.

Que la séance ordinaire du conseil municipal prévue le mardi 14 juillet 2015 à 19 h 30 soit tenue le **mardi 7 juillet 2015 à 19 h 30**.

Que la séance ordinaire du conseil municipal prévue le mardi 3 novembre 2015 à 19 h 30 soit tenue le **mardi 10 novembre 2015 à 19 h 30**.

Donné à L'Assomption, le 25 juin 2015.

Paul Rathé, avocat, OMA  
Greffier par intérim